

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/447
23 mai 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mme JULIA FICE CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

124 Coronation Road
Bedmister, Bristol
Royaume-Uni B53 1AZ

Le 10 mai 1986

Monsieur le Secrétaire
du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y 10017

UN LIBRARY

JUN - 4 1986

UN/SA COLLECTION

Monsieur le Secrétaire,

Je suis tout à fait consternée par les comptes rendus que j'ai entendus sur la situation aux Belau.

Les Belauans ont eu la sagesse d'adopter une constitution faisant de leur territoire une zone dénucléarisée. Or, il semble que le Gouvernement des Etats-Unis essaie de les tromper pour les amener à accepter un "Accord de libre association" qui invaliderait les dispositions antinucléaires de cette constitution.

Cet accord autoriserait en effet le Gouvernement des Etats-Unis à :

1. Installer des bases aériennes et navales et des centres d'instruction dans le territoire. Tous les terrains nécessaires devraient être mis à sa disposition dans un délai de 60 jours;
2. Exploiter des navires et des aéronefs équipés d'engins nucléaires et à propulsion nucléaire sur le territoire belauan (en violation directe de l'article II de la Constitution);

3. Exploiter des centrales nucléaires; il faut nécessairement des centrales de ce type pour les navires à propulsion nucléaire (ceci constitue une violation de l'article XIII de la Constitution).

Si l'Accord de libre association est accepté :

1. Les Belauans ne pourront pas dénoncer l'Accord sans le consentement du Gouvernement des Etats-Unis;
2. Ils auront une marge de manoeuvre très réduite pour la conduite de leur politique étrangère;
3. Leur capacité de gérer leurs propres ressources et leur territoire sera très limitée.

Ces restrictions ne sont pas compatibles avec la libre association telle qu'elle est définie par l'Organisation des Nations Unies. Je trouverais extrêmement inquiétant que l'ONU ne trouve rien à redire au fait que la nouvelle version "améliorée" de l'Accord de libre association n'a été présentée aux Belauans dans leur langue que quatre jours avant le scrutin.

J'espère que votre Comité [Conseil de tutelle] défendra au mieux les intérêts des Belauans. En tout état de cause, cet objectif ne sera certainement pas atteint s'il accepte l'Accord de libre association dit - hypocritement - "amélioré".

Veillez agréer, etc.

(Signé) Julia FICE
